



DISCOURS

DE

Son Excellence Monsieur Patrick RAJOELINA

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

**A L'OCCASION DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DES MINISTRES DE LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN (COI)**

26 novembre 2021, Saint-Denis

(Durée de l'intervention : 5mn)

Excellence Monsieur le ministre, Président du Conseil des Ministres de la COI,

Excellences Messieurs les Ministres et ambassadeurs,

Chers collègues,

Madame la Présidente du Conseil régional de La Réunion,

Monsieur le Président du Conseil départemental de La Réunion,

Monsieur le Secrétaire Général de la COI,

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des observateurs et partenaires de la COI,

Distingués Invités,

C'est un réel plaisir pour moi de me retrouver à La Réunion et de conduire la délégation de la République de Madagascar à cette session extraordinaire du Conseil des Ministres de notre organisation.

Je saisis cette occasion pour remercier le pays hôte pour son hospitalité ainsi que toutes les dispositions prises par les Autorités réunionnaises et le secrétariat général de la COI en vue de la tenue de nos travaux dans les meilleures conditions.

Excellences, mesdames et messieurs,

En 2019, nos Etats ont entamé le processus de réforme de la Commission de l'océan Indien. Nous avons, à cet effet, recentré nos domaines d'intervention pour mettre en exergue ce qui constitue la plus-value de cette coopération régionale :

- La prise en compte de nos spécificités insulaires ;
- les enjeux sécuritaires régionaux ;
- la gestion responsable de nos ressources naturelles ;
- la mise en place d'un environnement propice aux échanges, notamment commerciaux et culturels.

Nous nous sommes également engagés à :

- consolider l'architecture de sécurité maritime,
- l'adaptation au dérèglement climatique ;
- la contribution au développement durable des États, à travers l'accès aux énergies renouvelables ;

- la promotion du commerce intra régional et des échanges économiques.

Il me plaît de rappeler qu'au cours de la précédente présidence malagasy de notre organisation, de 2014 à 2016, se sont mis en place des outils qui nous permettaient de faire face à ces priorités de manière concrète au service direct de nos concitoyens.

Je citerais, entre autres les mécanismes mis en œuvre par les deux centres régionaux des accords MASE, hébergés respectivement par les Seychelles et Madagascar, dont les activités contribuent de manière significative à la lutte contre le pillage de nos ressources naturelles et les trafics en tous genres.

Cela se traduit aujourd'hui par la fluidification de l'information, la coordination et la dissuasion sur le plan de la lutte contre les menaces en mer.

Il nous importe, à ce titre, de concrétiser également l'initiative de mise en place, en 2018, du cadre de coopération COI-ONU sur la paix et la sécurité et dont le projet de feuille de route offrait de réelles opportunités de réseautage de nos services de lutte contre le trafic des stupéfiants, contre le terrorisme et autres crimes transnationaux organisés.

Plus généralement, il me semble important de renforcer davantage notre coopération en matière de renseignements. Le trafic de stupéfiants, le trafic de métaux précieux comme l'or, le trafic d'êtres humains ainsi que les risques de terrorisme accru sont des menaces, non seulement sur nos économies et nos sociétés locales, mais également sur la stabilité politique de notre Région.

Je citerais également la mise en place du Programme régional et de l'Unité régionale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PRESAN/URSAN) dont il était attendu des projets concrets et structurants, axés, faut-il le rappeler, sur la productivité et la compétitivité des filières agricoles d'intérêt régional, la promotion du commerce intra régional de produits agricoles.

Nous aspirons à ce qu'en s'articulant avec le Programme « sécurité alimentaire » financé par le 11^{ème} Fonds européen de développement, il puisse réellement améliorer les capacités nationales et régionales de production agro-alimentaire et de valorisation commerciale des filières.

Il doit ainsi stimuler le commerce agricole inter-îles avec le potentiel agricole considérable dont dispose, notamment, Madagascar fort de ses 2,2 millions d'hectares des terres cultivables non encore exploitées. J'aurai l'occasion d'y revenir dans le cours de cette matinée.

Excellences, mesdames et messieurs,

Le contexte de pandémie nous rappelle la pertinence du projet Réseau de Surveillance et d'Investigation Épidémiologique (RSIE) qui suscite aujourd'hui l'intérêt et l'attention de nos partenaires en matière de santé, y compris à l'échelle continentale (CDC Afrique ou Centres de contrôle et de prévention des maladies en Afrique).

Ce réseau a, en effet, depuis sa mise en place en 2008, fait ses preuves non seulement dans l'anticipation mais également en matière de gestion des urgences de santé publique et animale et de riposte contre les épidémies et épizooties (Chikungunya, rougeole, varroase des abeilles, fièvre aphteuse ou encore fièvre de la vallée du Rift etc).

Une fois encore, face à la Covid-19, le Réseau a été à la hauteur de nos attentes en mettant, à travers le plan d'urgence et de riposte régional, son savoir-faire et ses moyens au service de nos Etats, en appui aux efforts de ces derniers.

A ce même titre, la COI peut se targuer d'avoir mis en place cet outil essentiel dans la lutte contre le pillage de nos ressources halieutiques et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qu'est le Plan régional de Surveillance des Pêches dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (PRSP).

Je salue dans ce cadre le partenariat avec les Etats d'Afrique de l'Est et l'Union européenne pour un secteur qui constitue l'un des moteurs de notre économie insulaire et garant de notre autosuffisance alimentaire.

Ces « success story » ne devraient cependant pas nous détourner de nos préoccupations essentielles que je mentionnais à l'instant, pour ce qui est de combler les lacunes qui posent un frein à un développement harmonieux des pays de la région.

Je mentionnerais, toujours dans le cadre de la promotion de nos échanges économiques et des potentialités de chacune de nos îles et de la région, un projet phare qui est celui du collectif *Iles vanille*.

Ce combiné touristique à dimension régionale dont les acteurs, réunis au siège de la COI le 16 juin 2015, s'était fixé comme objectif de concrétiser le concept de produits touristiques de niche reposant sur les complémentarités de nos destinations.

Nous avons accueilli avec enthousiasme, la signature, le 21 septembre 2015, à Antananarivo, de l'accord Alliance Vanille. Celui-ci a traduit la volonté de nos compagnies aériennes d'œuvrer en commun pour le renforcement de l'offre touristique régional, le développement du trafic ainsi que l'accroissement des échanges commerciaux voyant en une amélioration de la connectivité aérienne non seulement un moteur mais également un préalable du développement économique de l'Océan Indien.

Qu'en est-il à ce jour ? Peu de concret, en réalité, malgré les forts potentiels de nos îles.

Par ce regard rétrospectif, j'aimerais attirer l'attention du Conseil : il nous faut désormais passer du discours à l'action afin de contribuer plus encore, et de manière substantielle, à l'amélioration de la situation économique de nos populations.

J'entends par là qu'avec l'espoir que la crise sanitaire est derrière nous, la COI devrait être un outil de développement au-delà de projets ponctuels et avec toute la volonté politique nécessaire.

En effet, cette coopération que nous aimons à qualifier « de proximité », devrait se traduire sur le terrain par des résultats palpables et pérennes en termes de développement humain durable « qui s'inspire de la nécessité particulière d'assurer en toute sécurité le développement économique et social à l'intérieur de la région » pour paraphraser l'Accord de Victoria du 10 janvier 1984.

Madagascar accueille ainsi avec beaucoup d'enthousiasme le projet de mise en place d'une coopération régionale en matière de formation professionnelle et universitaire.

Je rappelle que les axes centraux sont la mobilité et l'identification de curricula de formation correspondant à nos priorités et répondant aux besoins de notre jeunesse, que ce soit dans le domaine de l'économie bleue et des métiers de la mer, du tourisme et l'hôtellerie, de la science et de la technologie y compris du numérique qui est un thème particulièrement important, compte tenu de notre éloignement de tous les centres majeurs de décisions économiques et d'action politique.

Madagascar s'associe également à la réflexion sur la relance économique régionale post-Covid afin qu'un appui concerté et réaliste puisse être apporté au

secteur privé dont les activités ont été impactées fortement par la crise sanitaire, relance dont les priorités que je viens d'évoquer constitueront les débuts de réponses que la COI pourra apporter avec le soutien de nos partenaires traditionnels ou nouveaux.

J'aimerais clore mon propos en remerciant ces partenaires pour leur appui dans la pérennisation technique et financière des programmes mis en œuvre par la COI au niveau de nos Etats membres et saluer, d'ores et déjà, leur contribution à la concrétisation des actions prioritaires mentionnés préalablement.

Il s'avère important, par la même occasion et à l'heure où la COI compte déjà plus d'observateurs que de pays membres, d'instaurer, de manière effective, un cadre de dialogue et de concertation, entre les Etats membres et ces observateurs.

Ceci permettra de mettre à profit les opportunités de coopération offertes par cette relation de partenariat renforcé et privilégié.

Ce cadre de dialogue et de concertation aura pour objectifs, d'une part, de réfléchir au développement de programmes et d'activités ayant un intérêt stratégique pour la région et, d'autre part, de mobiliser les fonds et l'expertise nécessaires pour les concrétiser.

Je vous remercie de votre attention.